

l'avenir, personne dans cette chambre et dans le pays ne pourra ajouter foi à ses paroles.

M. TUPPER : Souvent, l'honorable député joue au bouffon et nous pouvons en rire, mais ce soir, je crois qu'il frise l'impertinence. S'il a eu un père, ou s'il en a un, je ne crois pas que ce vieillard aurait été flatté de voir l'honorable député se livrer, ce soir, à des bouffonneries semblables. J'ai pris ses plaisanteries en bonne part. Nous avons l'habitude de rire, chaque fois qu'il parle, mais je crains que l'honorable député ne comprenne pas la langue anglaise, s'il a cru que, sous le prétexte qu'il est le bouffon de la cour, il lui était permis de lancer dans cette chambre des accusations de mensonge et de fausseté. C'est là le langage des buvettes, et non celui de la Chambre des Communes. Je crois néanmoins que l'honorable député veut renoncer aux droits de cette chambre. Il croit que nous ne devrions pas avoir un cens électoral pour nous-mêmes. Je suis de son avis, s'il est un spécimen du résultat de ce cens électoral. Evidemment, l'honorable député a dormi ce soir.

Une VOIX : Il a bu.

M. TUPPER : Un député fait une remarque que je n'ai pas faite, mais quand il dit que j'ai soumis à la chambre, un état qui était inexact dans tous ses détails, je démontrerai qu'il se trompe, et j'espère qu'alors il aura honte de lui-même. Il a répété ce que ses amis avaient dit, que je m'étais efforcé de démontrer que les dépenses pour annonces et abonnements avaient été plus considérables sous un régime que sous l'autre.

J'ai mainte et mainte fois expliqué à quoi se rapportait cet état, et l'honorable député, prenant exemple sur ceux qui l'ont précédé, n'a pas tenu compte de mon explication, que l'omission en question était due à une inexactitude du reporter des *Débats*, et non à moi. Que l'état soit imprimé exactement ou non, ces paroles le précèdent et c'est ce que j'ai dit plusieurs fois à ce comité.

L'honorable député d'Elgin-ouest m'a interrompu et a dit qu'il ne voulait parler que des abonnements, et je répondis alors :

Je parle du montant des abonnements et des annonces imputable aux dépenses imprévues.

Je laisse à juger, par chacun, de la position où se trouvait celui qui, après avoir entendu cette déclaration, emploierait à mon égard le langage insolent auquel s'est abaissé l'honorable préopinant. Il a fait allusion à ma jeunesse et à ma famille, mais je serais humilié si je croyais qu'un membre de cette chambre pourrait employer le même langage à l'égard d'un autre député, et je suis particulièrement humilié de voir qu'un vieillard aussi vénérable se soit oublié à ce point.

M. LANDERKIN : Des mesures doivent être prises à ce sujet. Ceci ne peut pas demeurer dans les journaux de la chambre, malgré le crime que j'ai commis en attaquant l'honorable ministre de la marine, oubliant qu'il était ministre de la marine, et en disant que j'ai des doutes sur l'état qu'il a admis être faux et inexact. Pour avoir ainsi douté, je me suis rendu coupable d'un crime épouvantable. C'est une faute étonnante que je me lève et que j'envisage le ministre de la marine sans trembler. C'est un prodige que je ne parte pas pour retourner chez moi. C'est merveilleux que je désire dire quelque chose au sujet de l'honorable ministre de la milice !

M. LANDERKIN.

Plusieurs VOIX : De la marine.

M. LANDERKIN : L'un ou l'autre. Supposez-vous que le soleil se lèvera demain ?

Je ne veux pas répondre aux paroles grossières de l'honorable ministre. Je suis responsable à mes électeurs de mes paroles et de mes actions, et, quand je retournerai vers eux, j'espère ne pas avoir à me reprocher d'avoir fait une déclaration que l'on pourrait prouver ne pas être conforme aux faits.

Dépenses imprévues, ministère de la milice et de la défense.....\$8,000

M. SOMERVILLE: L'année dernière, nous avons eu une discussion dans cette chambre, relativement aux dépenses de voyage du ministre de la milice. Il n'est pas bien agréable de traiter cette petite question, mais je crois que la chambre et le pays doivent être renseignés sur la manière dont le ministre de la milice a dépensé pour ses voyages de l'année dernière, la somme de \$817.71. Le comité n'a pas oublié que l'année précédente les dépenses ont été de la moitié plus considérables, mais je crois qu'il y avait un voyage à la Colombie-Anglaise. Je n'ai pas appris qu'il le ministre s'était plus occupé des volontaires l'année dernière, que d'ordinaire, ni qu'il avait inspecté un plus grand nombre de camps et j'aimerais à savoir de quelle manière cette somme a été dépensée, si, toutefois, il n'est pas au-dessous de la dignité du ministre de nous donner cette explication.

Sir ADOLPHE CARON : Je croyais que l'honorable préopinant me féliciterait d'avoir fait une si grande économie dans les dépenses de voyage. Je vois qu'il est presque impossible de satisfaire les honorables députés de la gauche. Si, profitant des observations pratiques de l'honorable député, je deviens meilleur, d'après ce qu'il vient d'admettre, loin de recevoir des félicitations auxquelles je croyais avoir droit, j'entends l'honorable député dire que, bien je n'aie pas visité la Colombie-Anglaise, il aimerait à savoir comment la somme portée pour frais de voyage a été dépensée. Je désire que l'honorable député et la chambre sachent que ces dépenses, relativement aux frais de voyage du ministre de la milice, ont été faites dans l'intérêt du service public. Je dirai à l'honorable député qu'étant lui-même journaliste, il s'occupe peut-être trop de son propre journal, et qu'il ne lit pas les autres journaux, qui pourraient lui apprendre que le ministre de la milice a voyagé dans tous les endroits où il y a des écoles de cavalerie, des écoles d'infanterie, et des batteries ; qu'il a accompagné le général quand celui-ci a visité quelques-uns des camps, et qu'en agissant ainsi, il a rempli son devoir comme ministre de la milice.

Néanmoins, je suis heureux que l'honorable député soit obligé d'avouer aujourd'hui qu'il y a eu progrès. Je crois que, s'il continue son œuvre, comme par le passé, s'il s'applique à remplir son devoir comme membre de l'opposition et s'il continue à critiquer, je crois, dis-je, que je continuerai à avancer dans la voie du progrès, et j'espère, qu'avant la fin de ce parlement, l'honorable député me félicitera sur les économies opérées dans le ministère de la milice, et j'espère, aussi, qu'il sera en état de dire que ces dépenses ont été faites entièrement dans l'intérêt du service.

M. SOMERVILLE : Je ne me lève pas dans le but d'irriter le ministre de la milice, mais seulement pour obtenir des renseignements. Je savais bien qu'il dirait à la chambre qu'il avait été très